



Intermédiaire du Championnat de France de Tourisme  
Championnat de Ligue de Tourisme Nouvelle Aquitaine

**« Balade des Vals de Saintonge »**

28 et 29 août 2021 – SAINT JEAN D'ANGELY (17400)

**POINT DE REGROUPEMENT – ACCUEIL :**

Circuit de Motocross du "Puy-de-Poursay", 17400 MAZERAY

point GPS : 45°53'31" Nord / 0°34'20" Ouest

L'organisation se déroulera du samedi 28 août à 14h00 au dimanche 29 août en fin de matinée.

Il sera possible d'accueillir les participants à partir du vendredi soir, avec des options supplémentaires ajoutées au prix de base, pour les repas du vendredi soir, du samedi midi et du dimanche midi.

**LIEU D'HÉBERGEMENT :**

En camping sur le site du circuit de motocross. Des sanitaires et des douches chaudes seront à la disposition des participants (Prévoir son matériel de camping personnel).

Une liste d'hôtels et de campings est à la disposition des participants qui désireront gérer leur hébergement, personnellement et à leurs frais. **Il n'est pas prévu de navettes entre le site de regroupement et ces lieux d'hébergement.**

**MONTANT DE LA PARTICIPATION :**

Option de base Comprenant :

- la participation aux randonnées du week-end
- l'hébergement en camping sur le site du circuit de motocross
- les repas du samedi soir et le petit-déjeuner du dimanche
- les visites et autres animations

Non-licenciés	45,00 €
Licenciée FFM et UEM	38,00 €
Enfants de moins de 16 ans	19,00 €

Options supplémentaires :

Barbecue du vendredi soir et petit déjeuner du samedi	15,00 €
Plateau-repas du samedi midi	10,00 €
Repas du dimanche midi	10,00 €

**INSCRIPTIONS :**

Capacité d'accueil maximum : **100 personnes**

Période d'inscription : **avant le 16 août 2021**

priorité les adhérents MCR et FFM jusqu'au 28/07/2018

***Toutefois, une fois la capacité maximum atteinte, les inscriptions seront clôturées sans préavis***

**Inscriptions et renseignements:**

**Jean-Christophe REGAL**

**6bis ancienne RN22**

**17540 NUAÏLLE D'AUNIS**

**tél. : 06 16 33 11 93**

**courriel : [moto-club.rochelais17@orange.fr](mailto:moto-club.rochelais17@orange.fr)**



Intermédiaire du Championnat de France de Tourisme  
Championnat de Ligue de Tourisme Nouvelle Aquitaine

**« Balade des Vals de Saintonge »**

**28 et 29 août 2021 – SAINT JEAN D'ANGELY (17400)**

**PROGRAMME DU WEEK-END**

**Possibilité d'accueil le vendredi soir :**

- 18 h 00 - Ouverture de l'accueil, installation des participants qui campent sur le site du circuit de moto-cross.
- 20 h 00 - Barbecue pour les participants pré-inscrits à l'option.

**SAMEDI 28 août :**

- 8 h 00 - Petit-déjeuner.
- 9 h 30 - Ouverture de l'accueil des nouveaux arrivants, Quartier libre.  
Possibilité d'assister aux essais des Mini-cross et Pit-Bikes sur le circuit annexe.
- 12 h 00 - Repas
- 14 h 30 - Départ de la première randonnée touristique.
- 19 h 00 - Retour de la dernière randonnée touristique.
- 20 h 30 - Repas.
- 22 h 00 - Soirée amicale en musique.

**DIMANCHE 29 août :**

- 8 h 00 - Petit-déjeuner.
- 9 h 30 - Départ de la randonnée touristique de la matinée.
- 12 h 00 - Repas pour les participants pré-inscrits à l'option.
- 14 h 30 - Clôture du rassemblement ''Balade des Vals de Saintonge''.



Intermédiaire du Championnat de France de Tourisme  
Championnat de Ligue de Tourisme Nouvelle Aquitaine

« *Balade des Vals de Saintonge* »

28 et 29 août 2021 – SAINT JEAN D'ANGELY (17400)

### REGLEMENT PARTICULIER

**Art. 1 – Organisation :** Le Moto-Club Rochelais organise les 28 et 29 août 2021, une étape intermédiaire du Championnat de France de Tourisme dénommée "Balade des Vals de Saintonge", comptant également pour le Championnat de Tourisme de la Ligue Nouvelle Aquitaine.

**Art. 2 – Accueil :** L'accueil officiel se fera le samedi 28 août de 10h00 à 14h30 au circuit de Motocross du Moto-Club Angérien du "Puy-de-Poursay" commune de Mazeray (17400), point GPS 45°53'31"N Nord / 0°34'20" Ouest, où se tiendront l'hébergement en camping et la restauration et d'où partiront les randonnées touristiques du samedi et du dimanche.

L'organisateur permettra l'installation des tentes des participants qui désireraient arriver le vendredi soir.

**Art. 3 – Conditions d'admission :** Cette organisation est ouverte à tous les pilotes et passagers de deux roues motorisés, de side-cars, trikes et quads homologués, assurés et conformes au Code de la Route.

Pour être pris en compte dans les classements des différents championnats, les participants devront être titulaires d'une licence de la Fédération Française de Motocyclisme NTO 2021 et participer à cette organisation, du samedi après-midi au dimanche matin. Les non-licenciés seront admis hors classements officiels.

**Art. 4 – Contrôle :** les participants devront se présenter au contrôle au plus tard le samedi 28 août avant le départ de la randonnée touristique de l'après-midi, munis de leur permis de conduire, carte grise et carte verte d'assurance du véhicule.

**Tout véhicule non conforme sera refusé au départ des randonnées touristique.**

**L'équipage exclu ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.**

La case "balades" des carnets de pointage sera tamponnée le samedi soir à l'issue de la randonnée touristique. La randonnée du dimanche matin restant une option.

Il est demandé aux participants d'avoir effectué le plein de carburant de leurs véhicules avant le départ des randonnées.

**Art. 5 – Inscription :** Les droits d'inscription sont fixés sur la base de 38,00 € pour une prestation allant du samedi à 14 heures au dimanche matin.

Des options supplémentaires sont proposées aux participants – **uniquement sur réservation** – pour le repas du vendredi soir et le petit déjeuner du samedi, et les repas du samedi et (ou) du dimanche midi, selon les tarifs indiqués dans la présentation de l'organisation et le bulletin d'inscription.

Les licenciés FFM et UEM, les membres du Moto-Club Rochelais et les enfants de moins de 16 ans bénéficieront de tarifs particuliers comme indiqués sur le bulletin d'inscription.

**Le nombre d'inscriptions est limité à 100 participants. Une fois ce nombre atteint, les inscriptions seront clôturées sans préavis.** La clôture prématurée des inscriptions sera diffusée sur le site Internet du Moto-Club Rochelais [www.moto-club-rochelais.e-monsite.com](http://www.moto-club-rochelais.e-monsite.com) et par mails aux clubs de Tourisme FFM.

Les pré-inscriptions seront ouvertes à partir de la parution du présent règlement. et clôturées le 16 août. Elles seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée. **Les licenciés FFM et les adhérents du Moto-Club Rochelais bénéficieront de la priorité d'inscription jusqu'au 28 juillet.**

Les bulletins d'inscription devront être retournés accompagnés d'une fiche individuelle pour chaque moto et du chèque du règlement global libellé au nom du Moto-Club Rochelais, à :

*Monsieur Jean-Christophe REGAL – 6bis ancienne RN22, 17540 NUAILLE D'AUNIS*

**impérativement avant le 16 août 2021**

**Passé ce délai, les inscriptions ne pourront être acceptées que dans la limite des places disponibles, et les tarifs seront majorés de 10 Euros. Aucune inscription ne sera prise sur place.**

Les participants absents – hors motif valable et justifié – ne pourront prétendre à aucun remboursement des droits d'inscription.

**Art. 6 – Droit à l'image :** Les participants acceptent d'être photographiés et filmés par l'organisateur dans le cadre de cet événement. Ils acceptent également l'exploitation de leur image et de celle de leur véhicule par l'organisateur, à titre gratuit et non commercial, sur tous supports et ce sans limitation de durée.

**Art. 7 – Responsabilités :** En s'inscrivant, les participants s'engagent à respecter le présent règlement et à se conformer aux consignes des organisateurs. Ils s'engagent en outre, à ne pas rechercher la responsabilité des organisateurs en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient eux-mêmes responsables. Toutefois, le Moto-Club Rochelais aura souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de la compagnie GRAS SAVOYE, par le biais de son affiliation à la Fédération Française de Motocyclisme.

**Art. 8 – Réclamations :** Les éventuelles réclamations devront être déposées conformément aux dispositions et règlements de la Fédération Française de Motocyclisme.

visa M.C.Rochelais

visa L.M.R.Nouvelle Aquitaine

visa F.F.M.



15/06/2021

Pour Patrick Lamoureux





## « Balade des Vals de Saintonge »

28 et 29 août 2021 – SAINT JEAN D'ANGELY (17400)

### Hébergement

L'hébergement en camping avec votre matériel personnel est prévu sur le site du rassemblement.

S'il ne s'agit pas d'un camping étoilé, mais les structures de Moto-Club Angérien sont équipées pour recevoir des épreuves internationales de motocross (MX-GP, MX des Nations), aussi sont-elles équipées de manières à vous recevoir dans de bonnes conditions ; site fermé et sécurisé, bâtiments en dur pour l'accueil et la restauration, toilettes, douches chaudes.

Pour ceux qui préfèrent dormir en dur, voici une liste d'hébergements dans les environs :

#### Mobil homes / Bungalows toilés

Camping "Val de Boutonne"

56 quai Bernouet, 17400 St Jean d'Angély

05.46.32.26.16 – 05.46.24.02.30

[www.vacances-campings.fr](http://www.vacances-campings.fr)

#### Hôtels

"Domaine des Granges"

55 chemin des Portes, 17400 Ternant

05.46.26.80.65

"La Goule Benèze"

21 ave Port Mahon, 17400 St Jean d'Angély

05.46.32.57.67

"Couett Hôtel"

3 rue Pierre creuse, 17400 St Jean d'Angély

05.46.26.64.62

"Hôtel de la Place"

place Hôtel de Ville, 17400 St Jean d'Angély

"Le Centre"

1 ave de St Jean d'Angély

17700 St Hilaire de Villefranche

05.46.95.30.15

#### Chambres d'hôtes

"L'Etoile du Port"

14 quai Bernouet, 17400 St Jean d'Angély

05.46.32.08.93

"Les Acanthes"

16 rue Rose, 17400 St Jean d'Angély

05.46.33.17.83

"La Maison de l'Ambassadeur"

40 Fbg d'Aunis, 17400 St Jean d'Angély

06.85.09.31.60

"Ortiz Belen"

2 rue Tour Ronde, 17400 St Jean d'Angély

09.72.89.49.69

"Mirabelle Gîtes"

29 chemin St de St Hilaire

17400 Asnières-la-Giraud

05.46.24.02.01

"Pasquier Jean-Marc"

4 rue de La Fontaine, 17350 Grandjean

05.46.90.16.96

***Il n'est pas prévu de navettes entre le site de regroupement et ces lieux d'hébergement.***



« *Balade des Vals de Saintonge* »

28 et 29 août 2021 – SAINT JEAN D'ANGELY (17400)

**FICHE D'INSCRIPTION MOTO INDIVIDUELLE**

à renvoyer accompagnée du bulletin d'inscription et du règlement avant le 16 août 2021

Je soussigné, M. ....déclare avoir pris connaissance du règlement particulier de l'organisation du Moto-Club Rochelais des 28 et 29 août 2021.

Je m'engage à me conformer aux directives des organisateurs et les dégage de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir du fait de ma propre responsabilité.

J'accepte l'exploitation à titre gratuit et non commerciale de mon image par l'organisateur.

Je certifie mon permis de conduire valide et ma moto assurée et conforme au Code de la Route.

		PILOTE	PASSAGER
Nom et Prénom			
Nom du Moto-club et N° de licence FFM			
Adresse / Ville			
N° portable			
E-mail			
Moto	Marque / Cylindrée		
	Assurance	Adresse compagnie : N° de contrat :	

Mes permis de conduire, carte grise et attestation d'assurance pourront m'être demandés pour vérification des renseignements de la présente fiche, et mon véhicule pourra être contrôlé.

La non-conformité ou le mauvais état de mon véhicule pourront m'empêcher de participer aux randonnées en groupe dans le cadre de cette organisation, sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.

Date et signature du pilote :

## « Balade des Vals de Saintonge »

28 et 29 août 2021 – SAINT JEAN D'ANGELY (17400)

### BULLETIN D'INSCRIPTION PREALABLE

à retourner IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 16 AOÛT 2021  
au Président du Moto-Club Rochelais :

**Monsieur Jean-Christophe REGAL – 6 bis ancienne RN22, 17540 NUAILLE D'AUNIS – tél. : 06 16 33 11 93**

MOTO-CLUB .....

LIGUE .....

Adresse .....

Tél : .....

Courriel : .....

	NOM, Prénom	Ville de domicile	Cylindrée Moto	Pilote	Pass.	Numéro licence	Options de base		Options supplémentaires repas			
							Non-licencié 45 €	Licencié 38 €	- 16ans 19 €	Vendredi soir 15 €	Samedi midi 10 €	Dimanche 10 €
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
Sous-totaux							€	€	€	€	€	€
Ci-joint un chèque au nom du Moto-Club Rochelais du montant total des inscriptions												
Euros												

Ci-joint ..... fiche(s) d'inscription moto, complétée(s) par chaque pilote.

